



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°23
Séance du 21 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le **21 JUIN à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Sophie GUINET, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Aurélien BERRY donne pouvoir à Franck RAMPON
Stéphane CANTE donne pouvoir à Dominique VIOT.
Pierre BAILLY-BECHET, Gaëlle LABALME, Roger RIBOLLET

Nombre de conseillers en exercice : **13**

Présents et représentés : **10**

Date de la convocation : **14 juin 2024**

Date d'affichage : **14 juin 2024**

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Elise AUCLAIR a été nommée secrétaire de séance.

N°23 - Annulation des délibérations pour les reprises des voiries et réseaux des lotissements

M. le Maire rappelle les délibérations prises pour prévoir les reprises de voiries, réseaux et espaces verts des lotissements :

Délibération 2018-21 : Rétrocession Clos St Cyprien

Délibération 2018-24 : Reprise des voiries et espaces verts Lotissement « Clos du Cèdre ».

M. Franck RAMPON directement concerné ne prend pas part aux débats.

Considérant que l'autorisation de vente des lots du lotissement « Clos St Cyprien » date de juillet 2014 et est antérieure à la délibération 2018-21.

Considérant que les rétrocessions n'ont toujours pas eu lieu.

Considérant qu'aucun lotissement antérieur n'a fait l'objet de rétrocession.

Il est proposé d'annuler les délibérations 2018-21 et 2018-24.

Après avoir délibéré, à la majorité des votants (vote contre d'Elise Auclair, abstention d'Evelyne Monfray et Franck Rampon), le conseil municipal :

➤ **Annule la délibération 2018-21.**

➤ **Annule la délibération 2018-24.**

➤ **AUTORISE M. le maire à signer tout document relatif à cette délibération et à informer les aménageurs**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,
Dominique VIOT